

SANCTUAIRE DE FÉLINS À MÉZOS

Des vétérinaires dénoncent une « obstruction », la préfecture réagit

Des vétérinaires dénoncent des « abus de pouvoir » des services de l'État. La préfecture se défend alors qu'elle instruit pour la troisième fois le dossier d'ouverture du sanctuaire

Arnauld Bernard
a.bernard@sudouest.fr

Le 2 avril 2025, dans une lettre ouverte adressée à la ministre de l'Agriculture Annie Genevard et à l'inspecteur général de la santé publique vétérinaire Jean-Luc Angot, plus de 50 vétérinaires ont dénoncé les « abus de pouvoir » des services vétérinaires de l'ex-DDCSPP (1) et le « blocage administratif » du projet de l'association Big Cats, qui veut ériger un sanctuaire pour grands félins à Mézos. « Depuis plusieurs années, le dossier de l'association Big Cats est bloqué sans justification valable, alors même qu'il répond à toutes les exigences réglementaires en termes de sécurité et de bien-être animalier, peut-on lire dans cette lettre ouverte. Cette obstruction administrative nuit gravement aux professionnels de la faune sauvage et à l'association, dont le but est d'offrir une solution de placement aux félins issus de cirques, de saisies judiciaires, d'abandons. »

Cette lettre a été rédigée par deux vétérinaires partenaires du projet. Ces professionnelles dénoncent « des interprétations erronées des textes réglementaires » et des avis d'experts « sans expérience des félins en captivité ».

Un parallèle est fait entre l'épilogue douloureux de la Pinède des singes, à Labenne – qualifié de « précédent troublant au sein des services vétérinaires landais » – et le refus de la préfecture d'autoriser l'implantation du sanctuaire à Mézos. Suite à ce courrier, et près de huit ans après l'euthanasie des animaux et la fermeture de la Pinède des singes, le magazine « Le Point » a publié un article, le 13 avril 2025, estimant que « la justification sanitaire de l'euthanasie de 161 macaques dans les Landes en 2017 comporte des zones d'ombre. »

Un rapport d'enquête

Cette lettre ouverte a été diffusée



Michael Cardinel, président de l'association Big Cats, et Mathilde Dianor, vétérinaire du sanctuaire, ici en 2024, sur le site aménagé de Mézos

ARCHIVES
PHILIPPE SALVAT / SO

alors que la préfecture des Landes instruit la troisième demande d'autorisation d'ouverture du sanctuaire pour grands félins. Coup de pression ?

Sous peu, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) devrait livrer ses conclusions sur l'évaluation du projet Big Cats

Pour le responsable du projet Big Cats, Michael Cardinel, c'est beaucoup de temps et d'argent perdu : « Notre dossier va être instruit pour la troisième fois par les services vétérinaires. D'après ce que l'on sait, un rapport d'enquête a été remis à la ministre et les inspecteurs nous ont demandé de déposer à nouveau le dossier début avril, pour qu'une décision soit prise d'ici la fin du mois. Nous avons déjà investi 800 000 euros dans ce projet, retourné deux fois, alors que nous sommes strictement en règle, assure-t-il. Notre cabinet d'avocats a effectué plusieurs rappels concernant les irrégularités commises dans la gestion de notre dossier. » Léa Bertrand, l'une des signataires, précise : « Nous sommes deux vétérinaires partenaires du projet Big Cats à l'initiative de la lettre, pour dénoncer une situation que l'on trouve anormale. À



Les travaux ont démarré depuis plusieurs années sur le site de Mézos. PHILIPPE SALVAT / SO

chaque fois qu'il y a eu des dossiers complexes dans le département des Landes, ces dernières années, des aberrations sont apparues. La loi anti-maltraitance animale a été votée dans l'urgence, sans qu'une solution de placement ne soit envisagée, notamment pour de grands félins. Mais depuis que le projet Big Cats est instruit par les services vétérinaires, il y a toujours quelque chose qui ne va pas. »

« Volonté d'influencer »

Pour la préfecture des Landes, concernant le parallèle avec la Pinède des singes, il s'agit d'une mise en cause infondée de l'action de la DDETSPP : « Outre la tentative

d'instiller un doute quant à la compétence et la probité des agents de l'État, en l'occurrence de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, il s'agit certainement d'une volonté d'influencer la décision de l'administration sur un autre dossier, en cours d'instruction, auquel l'article (du « Point », NDLR) du 13 avril 2025 fait également référence : le projet d'ouverture d'un établissement d'élevage de félins, à Mézos. »

La préfecture des Landes précise que ce dossier, en cours d'instruction, n'a rien à voir avec celui de la Pinède des singes : « La troisième

demande d'autorisation d'ouverture de cet établissement d'élevage de félins, qui vient d'être soumise aux services de l'État après le rejet des deux précédentes demandes, sera instruite par la DDETSPP avec la même rigueur, la même équité et le strict respect des dispositions législatives et réglementaires. » Sous peu, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd) devrait livrer ses conclusions sur l'évaluation du projet Big Cats qui lui a été demandée.

(1) La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Landes.